



Inbox

Sender: Mairie de Beauregard Vendon <mairie@ville-beauregard-vendon.com>

Date: 04/03/2025 9:35 am

Subject: RE: Information concernant la destruction d'une haie au sein de votre commune

Bonjour,

A la demande de monsieur le Maire je vous informe que la haie qui a été taillée appartient a un particulier, propriétaire de la parcelle AD 281. Elle n'est pas communale.

La commune respecte les prescriptions de l'OFB qui préconise de ne pas tailler les haies ni de couper les arbres durant la période du 16 mars au 15 aout

Elle soutient également les initiatives de plantations de haies comme par exemple celle de la société qui a pu effectuer des plantations sur un terrain communal.

Nous ne manquerons pas de rappeler aux administrés qu'en période de nidification des oiseaux, il est fortement recommandé de ne pas tailler les haies du 16 mars au 15 août. (application PanneauPocket + site internet)

Cordialement

Le secrétariat - Christine LE ROUX

Mairie - 2 place du 8 mai 1945 - 63460 BEAUREGARD-VENDON

Tél : 04.73.63.30.09 Courriel : mairie@ville-beauregard-vendon.comSite internet : ville-beauregard-vendon.com

De : refsentinellefne63@mailo.com <refsentinellefne63@mailo.com>

Envoyé : mercredi 2 avril 2025 12:10

À : mairie.beauregard.vendon@wanadoo.fr; mairie@ville-beauregard-vendon.com

Objet : Information concernant la destruction d'une haie au sein de votre commune

Mail à destination du Maire de Beauregard-Vendon

Copie à l'OFB 63

Monsieur le maire,

Dans le cadre du dispositif de veille environnementale, « Sentinelles de la Nature » (<https://sentinellesdelanature.fr/>), nous nous permettons de vous contacter pour vous indiquer la présence d'un signalement sur le territoire de votre commune.

Lien vers le signalement public détaillé (localisation, illustration, et description) : <https://sentinellesdelanature.fr/alerte/43346/>

Il s'agit d'un arasement de haie en dehors de la période autorisée.

Conscients du rôle tenu par les haies (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, enrichissement du sol, barrage des eaux de ruissellements et des produits phytosanitaires, notamment), nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance de renforcer la protection des haies au sein de votre commune.

Notre équipe technique (notamment juridique) et nos bénévoles demeurent à votre disposition pour vous accompagner. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos besoins et de toute difficulté rencontrée.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous tenir informés des démarches envisagées et effectuées.

Confiants en votre action et en votre attachement à la protection de l'environnement, nous vous prions de croire, en l'expression de notre sincère considération.

Pascal MERCADIER

Référent Sentinelles de la Nature

pascal.mercadier.fne63@mailo.com

France Nature Environnement Puy-de-Dôme
Maison des Paysans - Marmilhat, 63370 Lempdes
Retrouvons-nous sur <https://www.fne-aura.org/>

